

Le Conseil Municipal se réunira

Samedi 21 mars à 9h30

Ordre du jour :

- Indemnités de fonction au Maire
- Indemnités de fonction aux adjoints, conseillers délégués
- Désignation des délégués syndicaux
- Désignation des délégués des commissions municipales
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Délégations de signatures

Le Maire

ALVARO Marie-Michèle

